

Contrairement à certains autres pays, le Canada a la chance d'avoir un régime de pensions bien équilibré entre ses composantes publique et privée. Compte tenu de ces points forts, un certain nombre de modifications ont été apportées au régime de revenu de retraite pour rassurer les Canadiens sur la viabilité du régime. La dernière étape sera la promulgation de la loi qui mettra ces changements en vigueur.

- Pour l'heure, la Sécurité de la vieillesse (SV) garantit un revenu de retraite de base à tous les Canadiens, et le Supplément de revenu garanti (SRG) est versé aux personnes âgées dont le revenu est jugé insuffisant. À partir de 2001, une nouvelle prestation regroupant les régimes de la SV et du SRG en un système d'assistance unique plus juste et plus ciblé sera payée aux aînés. Ce nouveau système ralentira la hausse des coûts tout en protégeant ceux qui en auront le plus besoin. Les aînés d'aujourd'hui pourront, s'ils préfèrent, s'en tenir au régime actuel SV/SRG.
- Le Régime de pensions du Canada est un régime public lié à la rémunération et à participation obligatoire. Une entente fédérale-provinciale a été conclue pour en assurer la viabilité : elle prévoit un ample financement, une nouvelle politique d'investissement, des modifications au mode de calcul de certaines prestations et une administration plus rigoureuse. En agissant maintenant, on pourra modérer l'augmentation des coûts et maintenir les prélèvements à des niveaux abordables.
- On a incité les Canadiens à épargner, par des régimes privés, afin d'arrondir leur revenu de pension publique. Des mesures ont été prises pour rendre l'aide fiscale à l'épargne-retraite plus équitable et plus efficace.

Se préparer à offrir les soins de santé nécessaires à une population vieillissante

Se préparer à offrir les soins de santé nécessaires à une population vieillissante figure aussi parmi les priorités du Canada. Ce dernier compte y parvenir en gérant son régime public de soins de santé de manière efficace et efficiente.

La modernisation du système de santé passera par l'intégration des soins immédiats et des soins à long terme. Le rapport final du Forum national sur la santé, présenté en février 1997, recommande le transfert des budgets des hôpitaux aux services communautaires, moins coûteux. Il avalise aussi l'assurance-médicament, les soins à domicile et la rationalisation des ressources humaines et des technologies.